

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PROVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

84/314 du 2.4.84  
DECRET N° /MIN/DGTFP/DFP/21023  
Portant intégration et nomination de  
Monsieur OUISSYKA Christian dans les  
cadres de la catégorie A, hiérarchie  
I des Services Techniques, (Travaux  
Publics)-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 60/90 du 3/3/1960 fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;  
(/u le décret n° 62/130/MP du 9/5/1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3/2/1962  
portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP/BS du 26/3/1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-  
cles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP/BS du 24/2/1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/1981 au décret n° 80/  
644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du Conseil des  
Ministres ;  
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 83/320 du 3/5/1983 portant nomination d'un  
Membre du Conseil des Ministres ;  
(/u la lettre n° 4530/MIN/DGEOC/DCB du 5/09/1983, du Direc-  
teur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier de  
candidature constitué par l'intéressé ;

DECRET :

*YJS*

ARTICLE 1<sup>er</sup>. - La application des dispositions du décret n° 60/90 du 3/3/1960 susvisé, Monsieur OUISSIMA Christian, né le 5/6/1955 à Bacongo (Brazzaville), titulaire du Diplôme d'Ingénieur d'Etat, option : Génie Mécanique, obtenu à l'Université des Sciences et de la Technologie d'Alger (Algerie), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics et de la Construction.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORHC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 2 Avril 1984

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics  
et de la Construction,

*[Signature]*

*[Signature]*

Commandant Benoît MOUNDELE-NGOLLO.-

Colonel Louis BELVAIN - GOM.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

*[Signature]*

*[Signature]*

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Itihi Ossétoumba LAKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- |           |      |
|-----------|------|
| JORHC     | 1    |
| DGTFP/DMP | 3    |
| DMP/BST   | 1    |
| DCB       | 3    |
| DCF       | 1    |
| MTFC      | 2    |
| DGMFP     | 2    |
| DOSSIER   | 3    |
| INTERLESS | 1    |
| SGCM/DC   | 2./- |

*[Large handwritten mark, possibly a signature or stamp]*